
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2022

N° 2022-54

Date de transmission en Préfecture : 22 NOV. 2022
Date de mise en ligne : 22 NOV. 2022
Date de la convocation du Conseil d'administration : 10 novembre 2022
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17
Président de séance : Sébastien FRANCOIS
Secrétaire de séance : Jessica DIONISIO

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Jessica DIONISIO – Agnès BERAL – Christelle RIVAT –
Christiane CONSTANT – Lionel BRUNEL – Jean VIRET – Jean-Louis CHAPON – Xavier DÉMONET – Brigitte
GAUTHIER-DUMORTIER

Membres ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANCOIS) – Michèle EYMARD (à Agnès
BERAL) – Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) – Marie-Thérèse MAUCOUR (à Jean VIRET)

Membres excusés : Christian VIVENS – Noëlle CROUZET – Nathalie BERTOCCHI

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

La décision budgétaire modificative n° 2 du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2022 soumise au vote du conseil d'administration s'élève à :

- 0 € équilibrés en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 0 € équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement.

Parmi les modifications budgétaires, on retrouve :

- En fonctionnement :
 - L'ajustement de la masse salariale pour 45 000 € (dont la revalorisation du point d'indice, le paiement des jours de CET pour les agents du CCAS, la régularisation des paies des assistantes maternelles)
 - La suppression du reversement du Centre communal d'action sociale de 43 600 € à la Ville

L'équilibre de la section de fonctionnement s'opère par un virement des dépenses imprévues de 1 400€

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de procéder au vote de la décision budgétaire modificative n° 2 du Centre communal d'action sociale, exercice 2022 – telle que jointe en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

-**ADOpte** la décision budgétaire modificative n° 2 du Centre communal d'action sociale, exercice 2022 – telle que jointe en annexe de la présente délibération, qui s'élève à :

- 0 € équilibrés en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 0 € équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

Pour copie certifié conforme,
Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Pour copie certifié conforme,
Pour Le Maire
Président du CCAS
Serge BERARD

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS

Secrétaire de séance,
Jessica DIONISIO

